



**ÉCHOS DU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**  
**Séance ordinaire du 13 septembre 2017**

---

***SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT***

Le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent a approuvé la demande de conformité des règlements suivants, puisqu'ils ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- N° 2003-06-10 de la municipalité de Sainte-Barbe qui vise à préciser que la valeur du 10% pour fins de parc soit prise selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation;
- N° 083-2017-32 de la municipalité de Saint-Chrysostome qui vise à autoriser les usages résidentiels de classe I, groupe 2 (bâtiment comptant 2 à 3 logements) dans la zone H-1.

Les maires ont résolu d'adopter les règlements suivants qui modifient le schéma d'aménagement et de développement révisé:

- N° 297-1-2017 visant l'introduction de dispositions relatives aux décisions 381166 et 406756 de la CPTAQ, diverses corrections cartographiques et de nouvelles normes de lotissement;
- N° 301-2017 (projet) visant la modification de la définition d'immeuble protégé. À cet effet, une consultation publique aura lieu le 11 octobre prochain, à 19 h, à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Suite à l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire, les règlements suivants sont entrés en vigueur :

- 296-2017 qui a pour effet d'introduire deux cartes de zones inondables pour les secteurs Dewittville à Godmanchester, Hinchinbrooke et Ormstown;
- 297-2017 a pour effet de modifier l'affectation agricole 1 en affectation agricole 2 sur le territoire de la municipalité de Saint-Chrysostome.

De plus, la MRC approuve la mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Montérégie qui respecte les objectifs du schéma d'aménagement et du document complémentaire.

***APPUI***

Les maires ont résolu d'appuyer les organismes suivants:

- Municipalité de Godmanchester qui demande au ministère des Transports du Québec de procéder aux travaux de réparations et à la réouverture du pont de Dewittville, dans les plus brefs délais.
- Municipalité d'Austin, sans toutefois lui fournir d'aide financière mais en l'appuyant dans sa demande aux municipalités et MRC du Québec d'une contribution de 1 \$ par citoyen ou un don de 100 \$ à la municipalité de Ristigouche qui fait l'objet d'une poursuite abusive de 1,5 million de dollars par la pétrolière Gastem.

***PROCHAINE SÉANCE***

La prochaine séance ordinaire du Conseil de la MRC est fixée au mercredi 11 octobre 2017, à 19 h 30. Cette séance aura lieu au 4<sup>e</sup> étage du 10, rue King, à Huntingdon, soit à la MRC du Haut-Saint-Laurent.